ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 10 mars 2014 portant désignation au niveau local des responsables d'unités opérationnelles pour les programmes dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable

NOR : *AFSA1430251S*

La directrice générale de la cohésion sociale,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2010-95 du 25 janvier 2010 relatif à l'administration centrale des ministères chargés des affaires sociales et portant création d'une direction générale de la cohésion sociale ;

Vu le décret n° 2012-769 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre des affaires sociales et de la santé ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 70 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2013 portant désignation des responsables de programme pour le ministère des affaires sociales et de la santé ;

Vu l'arrêté du 19 février 2014 portant désignation des préfets de région comme responsables des budgets opérationnels des programmes régionaux dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable,

Décide :

Article 1er

En application de l'article 70 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, les responsables au niveau local d'unités opérationnelles pour les programmes dont la direction générale de la cohésion sociale est responsable sont désignés conformément au tableau joint en annexe.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 10 mars 2014.

La directrice générale de la cohésion sociale,
S. Fourcade

ANNEXE

RESPONSABLE	UO	PROGRAMMES POUR LESQUELS LES UO sont concernées
Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)	UO régionale (DR)	0106 – Action en faveur des familles vulnérables 0157 – Handicap et dépendance 0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 14 Aide alimentaire Action 15 Qualification en travail social
Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations/directeur départemental de la cohésion sociale	UO départementale (DD)	0106 – Action en faveur des familles vulnérables 0157 – Handicap et dépendance 0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 14 Aide alimentaire
Directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement en Île-de-France	UO régionale et petite couronne DRIHL (DRIH-DRPC)	0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables Action 12 Hébergement et logement adapté Action 14 Conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 14 Aide alimentaire
Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France	UO régionale (DR)	0106 – Action en faveur des familles vulnérables 0157 – Handicap et dépendance 0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables Action 11 Prévention de l'exclusion 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 15 Qualification en travail social
Directeur départemental de la cohésion sociale (Île-de-France)	UO départementale (DD)	0106 – Action en faveur des familles vulnérables 0157 – Handicap et dépendance 0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables Action 11 Prévention de l'exclusion
Directeur départemental de la cohésion sociale (77, 78, 91, 95)	UO DRIHL départementale (DRIH-DD)	0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables Action 12 Hébergement et logement adapté Action 14 Conduite et animation des politiques de l'hébergement et de l'inclusion sociale 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 14 Aide alimentaire

RESPONSABLE	UO	PROGRAMMES POUR LESQUELS LES UO sont concernées
Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	UO outre-mer	0106 – Action en faveur des familles vulnérables 0157 – Handicap et dépendance 0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 14 Aide alimentaire Action 15 Qualification en travail social
Directeur de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon	UO Saint-Pierre-et-Miquelon	0106 – Action en faveur des familles vulnérables 0157 – Handicap et dépendance 0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 14 Aide alimentaire Action 15 Qualification en travail social
Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna	UO Wallis-et-Futuna	0106 – Action en faveur des familles vulnérables 0157 – Handicap et dépendance 0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 14 Aide alimentaire Action 15 Qualification en travail social
Haut-commissaire de la République	UO Polynésie française et Nouvelle-Calédonie	0106 – Action en faveur des familles vulnérables 0157 – Handicap et dépendance 0177 – Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables 0304 – Lutte contre la pauvreté : revenu de solidarité active et expérimentations sociales Action 14 Aide alimentaire Action 15 Qualification en travail social